

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Synthèse 

ESSOR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ QUELS ENJEUX POUR L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE ?



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p.3
En toile de fond, les difficultés de l'enseignement supérieur public	4
Des défis d'adaptation gigantesques.....	4
« Misère budgétaire », agilité insuffisante	4
L'enseignement supérieur privé, un secteur qui devient incontournable	5
Un secteur dynamique.....	5
Un secteur foisonnant.....	5
Un secteur porteur d'innovations.....	6
Un secteur non pilotable par les financements publics	7
Sur quels fondements bâtir la relation de la Métropole aux écoles privées ?	8
Un besoin de doctrine métropolitaine.....	8
Des leviers d'influence indirects sur les écoles	9
Enseignement supérieur public et privé : penser des articulations plutôt que des oppositions	10
Une convergence public/privé dans le cadre de la « politique de sites » impulsée par l'État ?	10
Des motifs de coopération, mais un fond concurrentiel qui demeure plus que jamais présent.....	11
Axes d'implication possibles pour la Métropole	12
ANNEXE : liste des contributions	15

MARS 2021 Métropole de Lyon

■ Coordination

Nicolas Leprêtre, Eddy Maaroufi, Jean-Loup Molin (DPDP)

■ Rédaction

Jean-Loup Molin,
d'après les travaux des membres du réseau de ville de la DPDP

■ Réalisation

Nathalie Joly (DPDP)

Illustration de couverture : AdobeStock

INTRODUCTION



Les services de la Métropole sont de plus en plus régulièrement sollicités par des établissements d'enseignement supérieur privé (EESP), notamment lorsqu'ils s'implantent sur le territoire. Comment les accompagner ? Quel cadrage stratégique pour guider les réponses ? La majorité des écoles ne relèvent pas de la politique d'enseignement supérieur de la Métropole cadrée par le schéma de développement universitaire (SDU). En effet, cette politique est co-définie avec l'Université de Lyon qui comporte peu d'établissements privés parmi ses membres.

Cet état de fait pose des questions de différentes natures : comment assurer à tous les étudiants et enseignants l'accès réel aux services publics les concernant (culture, sport, santé, logement, mobilité, insertion professionnelle...) ? Comment dimensionner correctement ces services ainsi que les infrastructures associées ? Faut-il orienter les choix géographiques d'implantation pour éviter par exemple de surdensifier la centralité ? Plus généralement, comment la Métropole doit-elle positionner son action dans un contexte de concurrence entre formations publiques et privées ? Quelle évaluation des besoins de formations et de compétences sur le territoire la collectivité a-t-elle en main pour prioriser ses soutiens ?

Après une première étude réalisée par l'OPALE en 2017 (*l'enseignement supérieur privé dans la Métropole de Lyon, une offre en fort développement*) qui a permis de prendre la mesure du phénomène, la Métropole a souhaité renforcer sa compréhension des enjeux de développement de l'enseignement supérieur privé sur son territoire.

Pour ce faire, la direction de la prospective a travaillé avec plusieurs contributeurs de son « réseau de veille – prospective » : Boris Chabanel, Lionel Gastine, Émile Hooge, Sylvie Mauris-Demourieux, François Mayssal, Nicolas Nova, Marie-Aimée Prost et Clément Renaud. Le présent texte synthétise les productions réalisées par ces derniers.

ENTOILE DE FOND, LES DIFFICULTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC

Au cours des précédentes décennies, l'enseignement supérieur privé avait connu un développement moins rapide en France que dans d'autres pays. La qualité de notre enseignement public associé à la modicité des frais d'inscription expliquait en partie ce décalage. Mais depuis quelques années, le développement du secteur privé est remarquable dans notre pays.

► Des défis d'adaptation gigantesques

Parmi les explications possibles de cette accélération du privé, deux semblent incontournables.

La première est la difficulté de l'université à faire face à la massification des études supérieures, induite par la part croissante de la jeunesse accédant au bac. Cette massification se combine avec d'autres évolutions du paysage de la formation, qui complexifient également la tâche de l'université : atténuation de la distinction entre formation initiale et professionnelle du fait de la nécessité constante pour les étudiants d'acquérir de nouvelles compétences ; apparition de formations très courtes (quelques semaines ou mois) et/ou de formations très appliquées (ateliers, *workshops*) ; développement de l'apprentissage en ligne ; etc.

La seconde explication est la difficulté de l'université à se réinventer face aux transformations radicales du monde : transformation par l'activité humaine des écosystèmes naturels, avec ses conséquences sur nos modes de vie – et notre survie ; intégration grandissante des systèmes socio-économiques et politiques mondiaux, nécessitant de repenser les modèles de gouvernance existants – locaux, nationaux et internationaux ; importance centrale des technologies et sciences appliquées dans tous les domaines de la vie et du vivant – avec au centre les capacités nouvelles de calculs et de connectivité du numérique. Désormais, des domaines comme l'archivage, la recherche ou l'enseignement ne sont plus les chasses gardées des universités.

► « Misère budgétaire », agilité insuffisante

La misère budgétaire est régulièrement dénoncée par les responsables des universités : entre 2008 et 2018, le nombre d'étudiants en France a augmenté de 20 %, mais le budget de l'enseignement supérieur n'a progressé dans le même temps que de 10 %, impliquant une réduction sur la même période de la dépense par étudiant de 10 %.

À noter : en 2015, l'université Lyon 2 Lumière affichait le plus faible budget par étudiant en France.

Au-delà de l'insuffisance des moyens, la faible agilité de l'enseignement supérieur est également en cause, comme en témoigne la persistance de découpages disciplinaires rigides. La Commission nationale universitaire maintient le découpage administratif des savoirs en une cinquantaine de sections correspondant à des domaines scientifiques, qui peuvent parfois se transformer en chapelles. L'exemple de la section 5 dédiée aux sciences économiques est éloquent : plutôt qu'héberger les débats et controverses de cette discipline de première importance, les membres de cette section ont recruté pendant dix ans (2000 à 2011) presque exclusivement des économistes à approche mathématique (84,2 %), au détriment des économistes à approche sociale (10,5 %) et des historiens de la pensée économique (5,3 %). Comment dès lors l'université pourrait-elle se saisir des enjeux de la société actuelle ?

Ces difficultés d'adaptation de l'université découragent de nombreux étudiants et créent un appel d'air en faveur des écoles privées.



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ, UN SECTEUR QUI DEVIENT INCONTOURNABLE

Depuis une vingtaine d'années, l'enseignement supérieur privé connaît une croissance de son activité à la fois en volume et en part de marché. De nouvelles écoles se créent, et des établissements internationaux s'installent sur le territoire portant des projets et des valeurs très variés. Impossible de dresser le portrait-robot de l'école privée d'aujourd'hui.

► Un secteur dynamique

Selon l'OPALE, le nombre d'étudiants scolarisés dans un établissement d'enseignement supérieur privé (EESP) a augmenté dans l'agglomération lyonnaise de 67 % entre 2001 et 2015, représentant 35 000 étudiants en 2015 (soit 23 % du nombre total des étudiants de l'agglomération, contre seulement 18 % en 2001).

En 2020, plus de 140 EESP sont recensés dans l'agglomération, dont 75 % hors contrat.

Ainsi, l'enseignement supérieur privé représente un secteur économique en soi. Celui-ci présente une bonne rentabilité (jusqu'à 6 à 8 % de résultat net pour certaines écoles), ce qui motive l'arrivée d'investisseurs financiers. Dans l'agglomération lyonnaise, ses emplois ont crû de 29 % entre 2008 et 2016.

En 2015, toujours dans l'agglomération lyonnaise, les étudiants des EESP se distribuent principalement entre les écoles de commerce et gestion (26 %), le secteur des Sciences et Technologies de la Santé (16 %), des établissements d'enseignement universitaire privé (16 %), des écoles d'ingénieurs (10 %), des écoles d'art et de culture (10 %) et des écoles paramédicales et sociales (8 %), soit autant de domaines dans lesquels l'enseignement public est traditionnellement assez peu présent. Ces écoles sont massivement localisées dans la ville centre et de façon secondaire dans les communes de l'ouest de l'agglomération ainsi qu'à Villeurbanne.

► Un secteur foisonnant

Dans les grandes masses, le secteur se compose de trois types d'acteurs : les écoles d'origine consulaire, comme EM Lyon, les écoles d'origine confessionnelle, comme l'Isara, et les écoles privées « pures », comme l'Institut Vatel.

Au-delà de ces catégories, ce qui frappe aujourd'hui, c'est la variété des statuts, modèles économiques et formules d'enseignement proposés. À Lyon, l'école LDLC et Simplon sont des exemples parmi d'autres de ces établissements qui sortent des cadres, et *We are peers*, véritable processus pédagogique mis à disposition d'écoles ou d'organisations va encore plus loin dans le brouillage des repères.

Comment alors s'y retrouver ? Plusieurs classifications sont activables selon les objectifs que l'on poursuit.

Écoles enracinées/Écoles mobiles

Il est possible de distinguer :

- les écoles ayant une stratégie immobilière et de développement de pôles (Institut catholique, campus René Cassin...);
- celles qui sont ancrées dans une histoire locale confessionnelle et/ou industrielle et qui recherchent le label EESPIG (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général) pour marquer leur inscription dans une recherche d'intérêt général;
- celles qui sont dans des logiques d'opportunité avec peu d'investissement.

Écoles sous contrat/Écoles hors contrat

Les EESP sous contrat sont habilités à délivrer certains diplômes d'État comme le BTS ou à préparer à des diplômes nationaux (tels que la licence, le master ou le doctorat).

Les EESP hors contrats ne sont pas habilités à délivrer des diplômes d'État. Ils peuvent, selon les cas : délivrer des diplômes non reconnus par l'État ; préparer à des diplômes d'État (BTS, diplômes paramédicaux...) ; délivrer des diplômes reconnus par l'État. Pour cette dernière catégorie, l'État a défini trois labels : niveau 1 - l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles (le label atteste d'une formation sérieuse aux métiers ciblés par l'école) ; niveau 2 - le diplôme visé (il garantit un niveau académique) ; niveau 3 - le diplôme visé garantissant le grade de master.

Écoles reconnues d'intérêt général/Écoles à but lucratif

Certains établissements, comme l'Écam, sont reconnus d'intérêt général. Pour prétendre à ce label (EESPIG) délivré par l'État, les écoles doivent justifier d'une gestion désintéressée et s'engager sur le caractère non lucratif de leur activité. Ce sont souvent des établissements sous statut associatif ou de fondation.

D'autres établissements sont à but lucratif. Il peut s'agir d'établissements indépendants (sociétés à capitaux ou associations) comme l'école Émile Kohl, ou d'établissements rattachés à des entreprises privées nationales (comme *Ionis education group*) ou internationales, détenues parfois par des fonds d'investissement (comme *Apax Partners*).

► Un secteur porteur d'innovations

Nombre d'étudiants se tournent vers une école privée parce qu'ils pensent que celle-ci répondra à un ou plusieurs critères importants pour leur orientation : recherche d'épanouissement personnel ; garantie d'insertion sur le marché du travail ; préparation aux défis sociétaux ou environnementaux du monde de demain ; désir d'être bien encadré au sein d'une structure à taille humaine ; etc.

Après quelques mois ou années, certains étudiants se disent confortés dans leur choix : l'école tient ses promesses. Mais d'autres considèrent qu'ils ont été victimes d'une communication mensongère (gestion peu sérieuse, faible implication des enseignants, déshumanisation de la relation éducative). Ces étudiants stigmatisent alors l'approche purement mercantile des écoles en cause. L'enseignement supérieur privé est donc un secteur très hétérogène qui ne doit être ni idéalisé ni stigmatisé.

À maints égards, c'est dans les écoles privées que s'inventent des formules éducatives qui prendront de l'ampleur demain. L'analyse de différents projets montre que leurs innovations peuvent se déployer sur sept axes :

- **la reconnaissance de la formation** : remise en cause de la sacralité du diplôme au profit d'une plus grande valorisation de l'expérience vécue (relations directes avec les entreprises, entrepreneuriat...) ;
- **la pédagogie** : remise en cause du modèle classique de transmission des connaissances au profit de pédagogies actives (*learning-by-doing*) ou inversées (*reverse mentoring*) ;
- **la sélection des étudiants** : en dépassant la dichotomie « université non sélective/écoles sélectives sur concours), certains EESP prônent la sélection sur la motivation, d'autres acceptent des étudiants sans le baccalauréat, d'autres encore s'ouvrent à tous par la gratuité, à l'inverse de certains qui considèrent que les frais de scolarité élevés constituent un investissement rentable pour les étudiants ;



- **l'objet de la formation** : alors que les formations sont souvent catégorisées en fonction des disciplines enseignées ou des débouchés professionnels, certaines écoles valorisent autrement l'objet de la formation qu'elles proposent : elles répondent à une quête de sens, explorent de nouvelles technologies, préparent à entreprendre, s'engagent sur de grands enjeux sociétaux... ;
- **le modèle économique** : outre les deux modèles classiques du financement par les budgets publics ou par les frais d'inscriptions, certaines écoles explorent de nouveaux modèles économiques en s'adossant à des fondations ou à des entreprises, en faisant appel à la philanthropie, etc. ;
- **l'ancrage territorial** : face au modèle d'enseignement supérieur universel, offrant à tous l'accès à la même formation, certaines écoles développent un ancrage territorial fort, collaborant avec des acteurs économiques pour relier les jeunes aux besoins spécifiques du territoire ;
- **la gouvernance** : par contraste avec les modèles capitalistiques du privé ou administrés de manière centralisée du public, des écoles s'organisent de manière souple et décentralisée pour s'adapter aux besoins évolutifs du terrain.

► **Un secteur non pilotable par les financements publics**

En moyenne, les ressources des écoles sont apportées à plus de 60 % par les frais de scolarité, puis par la taxe d'apprentissage et la formation continue (environ 10 % chaque). Les subventions, les revenus de la recherche et le *fundraising* ne représentent que quelques pourcents.

Les charges sont pour leur part massivement consacrées aux frais de personnel (environ 60 % en moyenne, et même sans doute plus si l'on ajoute la rémunération des intervenants extérieurs), aux locaux et aux moyens généraux (environ 15 %), à l'innovation pédagogique et la création de nouveaux programmes (7 à 8 %) et à la communication (environ 5 %)

Les EESP forment donc un secteur faiblement subventionné, très autonome vis-à-vis de la puissance publique locale.

Les stratégies des écoles pour développer leur activité et/ou accroître leur rentabilité relèvent de pratiques classiques dans un secteur concurrentiel. Il s'agit selon les cas de :

- travailler la qualité de la marque pour attirer plus de candidats et justifier de frais de scolarité élevés ;
- dupliquer le modèle dans d'autres villes et/ou dans d'autres pays ; développer un réseau de campus ;
- élargir la gamme des formations offertes (par exemple en proposant une offre au niveau bachelor, ou des masters spécialisés...)
- allonger les temps de scolarité dans l'école, soit vers l'amont (principe des prépas intégrées), soit vers l'aval (en proposant des spécialisations) ;
- nouer des partenariats internationaux pour offrir des cursus plus diversifiés et une expérience internationale, tout en augmentant également le nombre d'étudiants ;
- racheter des établissements en perte de vitesse (logique de croissance externe) ;
- développer une offre de formation continue.

SUR QUELS FONDEMENTS BÂTIR LA RELATION DE LA MÉTROPOLE AUX ÉCOLES PRIVÉES ?

Tout indique que l'enseignement supérieur privé n'a pas fini sa montée en puissance. Le paysage va donc continuer à se diversifier et à se complexifier pour les étudiants, et la pression sur les universités va s'accroître.

De nouvelles questions sont aussi susceptibles de se poser à brève échéance : faut-il s'attendre à une montée en puissance d'une concurrence internationale qui impacterait les EESP du territoire dont le profil aujourd'hui est plutôt franco-français ? L'augmentation régulière des frais de scolarité peut-elle être disruptée par de nouveaux entrants comme cela a par exemple été le cas dans le transport aérien ? La financiarisation du secteur, avec le poids grandissant des investisseurs, peut-elle peser sur les modèles pédagogiques ?

Il importe donc pour la Métropole de préciser ses objectifs et ses leviers d'intervention vis-à-vis de l'enseignement supérieur privé.

► Un besoin de doctrine métropolitaine

Ce besoin se fait sentir dans différents contextes et moments de la vie de la collectivité :

- lorsqu'une nouvelle école souhaite s'implanter sur le territoire, bien sûr ;
- mais aussi à l'occasion du développement d'un projet urbain (quelle place l'enseignement supérieur doit-il y tenir ? Les écoles privées peuvent-elles jouer un rôle moteur dans l'urbanisation de certains quartiers ?) ;
- lorsque la Métropole soutient des projets de développement économique et scientifique impliquant des partenariats publics-privés ;
- dans le cadre de la définition du prochain SDU (faire des écoles privées des parties prenantes de l'élaboration du nouveau schéma ?) ;
- pour élaborer un AMI visant à renforcer l'attractivité du territoire sur une thématique particulière ; etc.

A minima, il semble indispensable de clarifier les critères de soutien aux écoles. Ceux-ci peuvent porter sur différents registres :

- **la qualité de l'enseignement délivré** : niveau de reconnaissance des diplômes par l'État ; niveau de satisfaction des étudiants ; créativité et innovation pédagogique ; présence d'activités de recherche... ;
- **l'accessibilité sociale** (dans une perspective de service public) : montant des frais d'inscription ; taux de boursiers ; présence de systèmes de levée de fonds pour les étudiants moins favorisés ; inclusion des étudiants en situation de handicap ; formations dispensées en distanciel tutoré... ;
- **la vocation, financière ou d'intérêt général**, et le statut d'entreprise locale enracinée ou de groupe financiarisé national ou international ;
- **la capacité à répondre à des enjeux particuliers de développement économique** (filères clés), social (insertion professionnelle) ou urbain (implantation dans des QPV par exemple)



► Des leviers d'influence indirects sur les écoles

Nous avons vu que l'enseignement supérieur privé constitue un secteur non pilotable par les financements publics. L'action publique locale dispose toutefois de quelques leviers d'action indirects :

- **marchés** : aides diverses en direction des étudiants (bourses...), autrement dit action sur le marché des écoles ;
- **partenariats** : aides en direction des écoles pour l'accès aux équipements lourds (laboratoires, machines, puissance de calcul) qui sont présents dans les établissements publics, mais qui font défaut dans les établissements privés récents et/ou de petite taille ;
- **marketing** : la Métropole pourrait faire l'effort de qualifier précisément les ressources du territoire, notamment dans ses pôles d'excellence afin d'aider les écoles à communiquer auprès des étudiants potentiels. Elle pourrait aussi communiquer sur les parcours singuliers que permettent la diversité de l'offre territoriale et les passerelles possibles ;
- **animation** : la collectivité peut chercher à impliquer des écoles dans des projets variés du territoire, c'est-à-dire jouer un rôle d'animateur de réseaux ; elle pourrait par exemple susciter des dispositifs de levée de fonds mutualisés (via la création d'une fondation ?) afin d'aider par exemple les écoles à élargir socialement et spatialement leurs recrutements.

Surtout, la collectivité doit prendre conscience que la forte attractivité du territoire lyonnais peut l'autoriser à challenger les écoles :

- **Force de la localisation** : la qualité urbaine constitue pour les écoles un puissant levier d'attraction des étudiants. À l'inverse, l'effet réputation de l'école contribue-t-il suffisamment à la notoriété internationale de la Métropole ?
- **Tissu économique des entreprises** : la diversité et la densité du tissu économique local constituent pour les écoles un autre levier d'attraction des étudiants. À l'inverse, l'école apporte-t-elle une valeur ajoutée significative pour la dynamique économique locale ?
- **Vivier de ressources** : la diversité des compétences présentes sur le territoire facilite le recrutement d'intervenants dans les écoles. Inversement, l'école draine-t-elle suffisamment de nouveaux profils et de nouveaux talents sur le territoire ?
- **Écho aux politiques publiques** : les politiques publiques (transport, énergie, alimentation...) offrent des champs d'investigation et des débouchés à l'activité des écoles. À l'inverse, l'école contribue-t-elle aux stratégies de la collectivité (par exemple en matière d'innovation et d'entrepreneuriat via la création d'incubateurs) ?

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC ET PRIVÉ : PENSER DES ARTICULATIONS PLUTÔT QUE DES OPPOSITIONS

Il semblerait aujourd'hui aussi inopportun de chercher à attirer à tout prix sur le territoire de nouvelles écoles privées (toutes ne sont pas qualitatives, toutes n'apportent pas des compétences distinctives), que de camper sur une position dogmatique (protégeons nos universités, halte au privé !). L'enseignement supérieur public doit être soutenu, mais la concurrence est également stimulante.

Surtout, la Métropole doit veiller à diversifier les ressources présentes sur son territoire.

► Une convergence public/privé dans le cadre de la « politique de sites » impulsée par l'État ?

L'observation montre qu'une complémentarité informelle existe entre les offres publiques et privées d'enseignement supérieur : les premières années d'université servent souvent à acquérir de la culture générale pour les étudiants qui veulent rentrer dans des filières prestigieuses et sélectives, ou qui ont besoin de temps pour décider d'une orientation tout en continuant à se former ; les cursus courts et professionnalisants proposés par le privé servent de tremplin aux bacheliers des baccalauréats professionnels, qui poursuivent parfois dans une voie universitaire.

Ainsi, l'idée selon laquelle l'université serait un second choix est simplificatrice. Entre écoles privées et universités publiques, des complémentarités fonctionnent, dont témoignent les parcours de nombreux étudiants.

Il semble donc naturel de chercher à bâtir une cohérence à l'échelle de l'ensemble du secteur. Le SDU de l'agglomération lyonnaise, bien que précurseur, a d'ailleurs montré les limites d'une démarche impliquant peu les acteurs privés. Sous la pression de l'enseignement supérieur privé, la pointe sud de Lyon (Gerland-Confluence) connaît par exemple des évolutions peu en phase avec la stratégie institutionnelle du Biodistrict. Au-delà de l'implantation à Gerland de l'EM Lyon qui quitte Écully, l'on note l'installation de l'ESSCA (près du pont Pasteur), l'ouverture de la strate école de design (Confluence), de la Tony Parker Adequat Academy (Gerland), de l'IA school de Microsoft (Confluence, dans la halle H7, qui attend aussi une école conjuguant tourisme, vin et digital), etc.

Cette recherche de cohérence s'inscrit en droite ligne de la politique de sites poursuivie par l'État depuis les années 1970. Avec constance, celui-ci affirme des objectifs de mutualisation de moyens entre les établissements, de renforcement de la masse critique des universités, de décloisonnement des disciplines, des filières et des parcours et, de plus en plus, de différenciation territoriale.

Fusions d'écoles, Pres, Idex, ComUE et autres ComUE-EX correspondent à une succession de formes correspondant à ce même objectif tenu dans la durée. Dernier épisode en date de cette longue histoire, l'ordonnance du 12 décembre 2018 qui autorise « l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » met l'accent de façon primordiale sur le projet pédagogique et scientifique, et non plus sur la forme juridique comme c'était le cas auparavant.



► Des motifs de coopération, mais un fond concurrentiel qui demeure plus que jamais présent

Les coopérations entre établissements publics et privés ne coulent pas de source. Certains établissements privés, tout comme les grandes écoles, craignent de perdre leurs marges de liberté sur leurs orientations stratégiques, les politiques de recrutement, etc. De leur côté, les établissements publics peuvent craindre une concurrence déloyale sur des filières similaires, ou opposer la philosophie républicaine du service public aux logiques du marché.

Néanmoins, pour les établissements privés, l'association avec le public semble un point de passage obligé en différentes occasions. Notamment lorsqu'il s'agit de :

- développer une activité de recherche en s'appuyant sur des infrastructures et sur la reconnaissance académique du public, et en s'insérant dans des projets ;
- délivrer des diplômes nationaux, par le biais de conventions ;
- développer des filières croisées, des passerelles entre cursus.

De leur côté, les établissements publics peuvent avoir intérêt à valoriser leurs compétences académiques et leur aura scientifique dans le cadre de programmes mixtes, profitant ainsi de l'agilité des écoles privées et de leur bonne insertion dans les mondes professionnels. Les relations avec le monde économique permettent en effet à celles-ci de performer en matière :

- d'insertion professionnelle des étudiants (un titre, un métier) ;
- de formation tout au long de la vie ;
- de construction de filières adaptées aux besoins locaux ;
- de financement de projets de R&D.

Mais à l'avenir sur quelles complémentarités les établissements publics et privés pourront-ils fonder leurs coopérations ? L'État incite de plus en plus les établissements publics à se rapprocher des pratiques du privé, et donc à le concurrencer.

L'avant-projet de la loi française de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), soumis à consultation en juin 2020, contient des évolutions majeures concernant le fonctionnement des établissements : la création d'un système de « tenure-track » permettant à un établissement de titulariser directement des enseignants-chercheurs à l'issue d'un recrutement contractuel temporaire ; la création de contrats doctoraux et postdoctoraux de droit privé impliquant seulement l'entreprise et le doctorant ; la création de « CDI de mission scientifique » ; le renforcement du système des primes et des dispositifs d'intéressement. Par ailleurs, l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master prévoit que ceux-ci « peuvent également être accordés à des diplômes d'établissements privés ». Enfin, concernant les liens au monde économique, la loi pour un État au service d'une société de confiance (août 2018) permet aux établissements d'exercer, par dérogation, des prestations de service, de prendre des participations, créer des services d'activités industrielles et commerciales, des filiales, etc.

De fait, la collaboration avec le monde socio-économique est une injonction de plus en plus présente pour les établissements publics, et un critère d'évaluation de leur performance. Le rapport d'information « sur la prise en compte de la performance dans le financement des universités » du Sénat (2019) estime que « l'université doit, plus que jamais aujourd'hui, s'insérer dans un tissu économique et un bassin d'emploi. Le potentiel socio-économique des universités doit être révélé par une

spécialisation qui peut attirer les étudiants et les industries. Il faut mettre en œuvre une “différenciation intelligente” pour permettre aux universités, notamment non parisiennes de “tirer leur épingle du jeu” en matière de positionnement». Le rapport prend en exemple l’Université de Paris-Saclay avec son conseil d’administration composé pour près de 25 % de chefs d’entreprise et qui entend « s’organiser commercialement » pour accroître la formation continue et la recherche partenariale. L’université de Rennes fait aussi figure d’exemple en s’inspirant des modes de faire issus des établissements privés : enquête d’insertion professionnelle, réseau des anciens (essentiel pour de futures levées de fonds), travail avec le MEDEF et les entreprises pour professionnaliser davantage les licences, identifier les filières en tension, développer la dimension entrepreneuriale des étudiants, etc.

► **Axes d’implication possibles pour la Métropole**

Si l’idée pour la Métropole est d’accompagner les établissements publics et privés dans une perspective de complémentarité et de développement harmonieux du territoire, plusieurs axes d’intervention semblent légitimes et prometteurs. Ces axes résultent des éléments de diagnostic que nous avons pointés précédemment. Les trois premiers traitent de l’adéquation entre les offres de formation et les besoins des étudiants et/ou du tissu économique. Les axes 4 et 5 portent sur les enjeux d’innovation au niveau de l’offre de formation. Le sixième axe concerne l’enjeu de reprogrammation du dispositif universitaire public.

Axe 1 – Explorer (et porter à connaissance des établissements) les aspirations des bacheliers vis-à-vis de leurs études et de leur vie professionnelle future. Les enquêtes font apparaître un décalage entre certaines aspirations et l’offre de formation proposée sur le territoire.

Axe 2 – Améliorer la lisibilité de l’offre de formation du territoire et ses débouchés en termes de métiers et d’emplois. Les enquêtes montrent que le déficit d’information des familles concerne le repérage des offres (comment offrir une vision décloisonnée des formations aussi bien publiques que privées ?), mais aussi la capacité à bien les interpréter (situer une offre au sein d’un parcours d’étude, décoder le langage marketing ou les labels affichés par certains établissements, apprécier l’approche pédagogique au-delà des thèmes enseignés, etc.). Cette mise en lumière de l’offre de formation pourrait également contribuer à mieux faire le lien avec le marché de l’emploi. En effet, l’orientation des jeunes semble se faire d’abord par affinité pour une discipline, pour une filière de formation, et pas assez au regard des opportunités d’emplois réelles auxquelles elle mène, d’où le risque de se rendre compte après coup que les métiers ne plaisent pas.

Axe 3 – Accélérer sur la problématique récurrente de l’anticipation des compétences. Malgré les efforts fournis ici ou là par tel organisme national ou régional, telle ou telle fédération professionnelle, l’anticipation des compétences liées aux métiers émergents, en mutation ou sur le déclin reste toujours aussi faible, tant au sein des entreprises qu’à l’échelle du territoire. Cette situation peut freiner à court terme la capacité d’innovation des entreprises et ne permet pas non plus d’envoyer les bons signaux aux étudiants et aux acteurs de la formation. La collectivité pourrait soutenir la production d’études visant à suivre et anticiper l’évolution des besoins de compétences des filières clés de l’économie lyonnaise ainsi que les démarches réunissant les entreprises et les acteurs de la formation. Une mission des pôles de compétitivité à conforter ?



Axe 4 – Explorer, décrypter (et porter à connaissance des étudiants et des établissements) les innovations émergeant au sein des établissements. Les innovations éducatives analysées dans les enquêtes font apparaître un potentiel de transformation massif de l'enseignement supérieur. Massif car se déployant sur différents axes (pédagogie, rôle du diplôme, modèle économique et gouvernance des écoles...). Mais massif également, car rencontrant les aspirations de nombreux jeunes ainsi que certaines exigences du monde futur.

Axe 5 – Interroger l'enjeu de développement des formations courtes et des formations professionnalisantes sur le territoire. Les enquêtes montrent que la part des étudiants en formation courte est moins élevée à Lyon que dans d'autres agglomérations, alors que les étudiants aspirent souvent à de telles formations et qu'une demande non satisfaite existe au sein des entreprises. À noter : les formations courtes accueillent davantage que les formations longues, un public local et boursier. Elles jouent donc un rôle important pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire.

Axe 6 – Accompagner les enjeux de réinvention de l'université. De par le monde, de nouvelles structures émergent pour repenser l'articulation entre éducation, recherche et actions sociétales. Le Resilience Center de Stockholm, le Centre de Recherche Interdisciplinaire de Paris, l'Institut de Recherche sur la Nature et l'Humanité à Kyoto... Ces organisations d'un nouveau genre se constituent en marge des structures universitaires, mais au sein de sa longue tradition.

Le 13 février dernier à Lyon, un ensemble de chercheurs a publié une lettre ouverte pour la création d'une nouvelle université de la mutation écologique. Signé par plus de 200 chercheurs, le texte appelle à la création d'une institution scientifique pilote, alliant initiatives publiques et privées pour formuler des réponses aux différents défis que l'enseignement supérieur et la recherche traversent en France et à Lyon aujourd'hui.



LISTE DES CONTRIBUTIONS

Essor de l'enseignement supérieur privé Quels enjeux pour l'agglomération lyonnaise ?

- *Parcours et ressentis d'étudiants en écoles privées*, Emile Hooge
- *Écoles privées : la dimension économique*, François Mayssal
- *Universités : des difficultés d'adaptations aux nouveaux enjeux qui créent un appel d'air pour le secteur privé*, Clément Renaud
- *Écoles privées : les enseignements du contexte genevois*, Nicolas Nova
- *Comment appréhender le développement des écoles privées dans l'agglomération lyonnaise*, Marie-Aimée Prost, Lionel Gastine
- *Cas d'école : quand le secteur privé innove sur le territoire lyonnais*, Emile Hooge
- *Collaborations et partenariats : quelle place pour le secteur privé ?*, Sylvie Mauris
- *Quelles stratégies des collectivités locales face au secteur privé ?*, Sylvie Mauris
- *Anticiper les besoins de compétences de l'économie lyonnaise*, Boris Chabanel
- *Quelles compétences anticiper dans l'industrie ?*, Boris Chabanel

 <https://www.millenaire3.com/carrousel-de-mise-en-avant/Dossier-Essor-de-l-enseignement-superieur-prive>

WWW.

RETROUVEZ
TOUTES LES ÉTUDES SUR

MILLENAIRE3.

COM

Métropole de Lyon
Direction de la prospective
et du dialogue public
20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03